



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du logement

Question écrite n° 17443

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre du logement sur la nécessité d'une relance de la politique en faveur de l'habitat. Si l'action menée depuis plus d'un an par le Gouvernement a permis une amélioration de la conjoncture dans le secteur immobilier, celui-ci demeure toutefois fragile. En outre, des mesures doivent être prises afin de satisfaire les besoins en logement, notamment en ce qui concerne l'accession à la propriété. L'inscription d'une dotation d'au moins 65 000 prêts PAP pour l'année 1995 ainsi qu'une réforme de l'épargne-logement qui, actuellement, pénalise les personnes ne disposant pas d'un capital initial important, permettraient de favoriser l'accession à la propriété et d'apporter ainsi un soutien à l'activité immobilière. Il lui demande en conséquence quelle suite il entend donner à ces propositions.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a mis en œuvre, depuis mai 1993, une politique de relance de l'accession sociale à la propriété qui porte aujourd'hui ses fruits. Les conditions du PAP ont été fortement améliorées : les plafonds de ressources et les montants maximums de prêts ont été relevés, le taux d'intérêt a été fortement réduit. Le programme physique de ces prêts a été augmenté parallèlement de 35 000 prévus par la loi de finances initiale pour 1993 à 55 000 en 1993, puis à nouveau en 1994. Grâce à ces mesures, le nombre de PAP autorisés s'est élevé à 42 300 pour l'année 1993 contre 32 300 en 1992. En ce qui concerne l'épargne-logement, le dispositif actuel permet à des ménages de constituer l'apport personnel nécessaire pour engager des opérations d'accession à la propriété dans des conditions saines. La cession des droits à prêt permet, notamment pour les jeunes ménages, de compenser l'éventuelle faiblesse du capital initial. Par ailleurs, le nouveau prêt à l'accession sociale (PAS) permet, de façon complémentaire au PAP, d'améliorer le financement de l'acquisition de logements existants. Son développement se poursuit au cours de l'année 1994. Les mesures de relance de l'accession à la propriété produisent actuellement leurs effets répondant ainsi aux besoins en logements et à la nécessité de soutenir l'activité.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17443

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3982

Réponse publiée le : 12 septembre 1994, page 4600